



Sortie de crise Mobilisation des ressources financières

La signature de l'accord politique de Ouagadougou, le 4 mars 2007, a donné un nouvel élan au processus de réunification et de normalisation en Côte d'Ivoire. Avec la formation du nouveau Gouvernement et le début de la mise en oeuvre effective des actions répertoriées dans l'accord, les différentes structures de gestion des programmes de sortie de crise se doivent de traduire en actes concrets, leurs plans d'action. L'efficacité desdites structures est en partie liée à l'élaboration d'un chronogramme et à la disponibilité, en temps opportun, de moyens financiers pour la prise en charge des dépenses. C'est pourquoi ces programmes font l'objet d'une attention particulière au Ministère de l'Economie et des Finances, dont le rôle est de rechercher les ressources financières nécessaires pour assurer non seulement le fonctionnement normal de l'Administration, mais aussi l'exécution des programmes prioritaires du Gouvernement. Cet intérêt s'est traduit par la mise en place de dispositions particulières en matière d'exécution et de paiement des dépenses de sortie de crise. En raison des contraintes budgétaires, le Ministère a initié des contacts avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue de mobiliser des appuis extérieurs nécessaires au financement des opérations. Dans ce cadre, la dernière mission effectuée par le Ministère à Washington, a permis de signer un accord avec la Banque Mondiale sur le traitement de ses arriérés et l'obtention d'un don de 120 millions de dollars E.U., au titre des programmes de sortie de crise. De même, le projet de budget de 2007, qui est bâti sur la principale hypothèse de la normalisation de la situation sociopolitique, accorde la priorité à ces programmes. Toutefois, d'importants besoins de financement restent à combler pour finaliser leur montage financier. À cet effet, dans le cadre des discussions avec le FMI, en vue de la conclusion d'un Programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC), il est envisagé d'organiser une conférence des bailleurs de fonds pour lever des contributions additionnelles.

Ces difficultés de mobilisation de l'ensemble des financements nécessaires, ainsi que la situation financière de l'État, doivent interpellier chaque acteur. L'espoir du retour à la paix, aujourd'hui quasiment irréversible, nous oblige à optimiser les moyens et les différentes possibilités qui existent. À cet égard, au-delà de l'engagement personnel et collectif des autorités politiques, des populations et des animateurs des structures en charge de la gestion des programmes, il est indispensable que chaque projet élabore, en tenant compte du chronogramme préalablement établi, un plan de trésorerie pour permettre au Trésor Public de mieux l'intégrer et de préparer les échéances. Une telle approche contribuera à réduire les fortes tensions de trésorerie causées par la spontanéité de certaines dépenses.

C'est à ce prix que nous créerons les conditions opérationnelles de réussite du processus en cours, en vue d'orienter les énergies vers la reprise des activités économiques sur l'ensemble du territoire national, condition nécessaire pour nous consacrer à la lutte contre la pauvreté, de plus en plus importante après cinq années de crise. ■



Depuis l'Accord de Ouagadougou, les programmes de sortie de crise se mettent en place

Mise en oeuvre et gouvernance des Projets / Programmes d'investissements publics

"Améliorer la gestion des Projets et Programmes d'Investissements Publics, en vue de leur contribution efficace à la réduction de la pauvreté dans notre pays.", tel était l'enjeu du séminaire qui s'est tenu à l'Hôtel du Golf d'Abidjan les 6 et 7 juin dernier. Représentant le Ministère de l'Economie et des Finances, le Directeur de Cabinet, M. Koffi Ahoutou Emmanuel, a rappelé que la réussite du programme de sortie de crise exigeait la mobilisation et le décaissement effectif des appuis extérieurs, amenés à s'accroître grâce à la reprise prochaine des relations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les Projets et Programmes d'Investissements Publics sont des instruments privilégiés de mise en oeuvre des politiques nationales de développement. S'ils sont porteurs d'enjeux importants pour l'économie nationale, comme pour les populations bénéficiaires, leur mise en oeuvre rencontre de nombreuses difficultés, de nature à en retarder l'exécution définitive. L'expérience récente en matière d'exécution des projets, a ainsi révélé des difficultés liées à la capacité d'absorption des ressources, et à un faible taux de décaissement des projets financés par l'aide extérieure. A titre d'exemple, le taux de décaissement du portefeuille de la Banque Mondiale se chiffre à 11%, un résultat jugé insuffisant comparé à la moyenne de la sous région, estimée à 22%.
...Suite en page 2 ►

Clôture de l'Emprunt Obligataire TPCI 2007 - 2010

Le mardi 24 avril 2007 s'est déroulée à la salle des fêtes du Ministère de l'Economie et des Finances la clôture officielle de l'Emprunt Obligataire TPCI 2007-2010, en présence du Ministre de l'Economie et des Finances et de plusieurs représentants d'établissements bancaires. Dans son allocution, M. Charles Koffi Diby a rappelé que l'Etat de Côte d'Ivoire avait dû recourir au marché financier et monétaire (par le biais des emprunts obligataires, des bons du Trésor et des crédits relais), afin d'honorer les engagements de l'Etat, et ce malgré le désistement des bailleurs de fonds internationaux depuis le début de la crise. Par ce biais, ce sont "plus de 270 milliards de F CFA qui ont été mobilisés entre 2002 et 2006, avec des taux de

réalisation allant de 105 à 213 %". A l'ouverture, le Ministre de l'Economie et des Finances a invité tous les épargnants à se mobiliser autour de l'Emprunt Obligataire 2007-2010 afin qu'il connaisse un véritable succès, à l'instar des précédentes opérations.
...Suite en page 2 ►



AU SOMMAIRE

Mise en oeuvre et gouvernance des Projets / Programmes d'investissements publics	1
Clôture de l'emprunt TPCI 2007-2010	1
Premier atelier sur la compétitivité	2
Lancement du SIGOA TOPS	2
Réhabilitation des écoles françaises	3
Quatrième édition du MABEF	4
25ème AG de la CICA-RE	4

PREMIER ATELIER SUR LA COMPETITIVITE

L'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire (UGECI) a organisé, les 9 et 10 mai dernier, un atelier traitant de la compétitivité. S'agissant d'une « première » sur un sujet essentiel à l'avenir de notre économie, le Ministère de l'Economie et des Finances y était représenté par son Directeur de Cabinet.

Dans son allocution d'ouverture, M. Koffi Ahoutou Emmanuel a salué l'initiative de l'UGECI, soulignant l'intérêt de cette manifestation, organisée au moment où le pays obtenait de la Banque Mondiale des accords de principe quant au soutien de cette institution. Un nouveau contexte, plus favorable au secteur privé, se dessine avec la reprise de la coopération financière entre la Côte d'Ivoire et les institutions internationales. La compétitivité, a souligné M. Ahoutou, est pour le pays une condition essentielle à la reprise des investissements. C'est même une question de survie avec l'avènement, en 2008, des Accords de Partenariat Economiques généralisés (APE). Le Gouvernement, a-t-il dit, se tient prêt à aider le secteur privé par le biais des allègements fiscaux substantiels, de la lutte contre la fraude et le renforcement de la protection du territoire économique. De même, le traitement de la dette intérieure grâce à la titrisation et à l'important effort d'apurement effectif en 2006 (environ 200 milliards de FCFA), l'amélioration des procédures de remboursement des crédits TVA, l'opérationnalisation du fonds de soutien au secteur privé, avec une dotation initiale de 6 milliards en 2007, sont autant d'actions concrètes, qui matérialisent la volonté de l'Etat à jouer pleinement son rôle.

Les travaux en atelier ont débuté par un état des lieux sur les différents marchés où évoluent les grandes entreprises ivoiriennes. Ainsi il a été constaté :

Sur le marché ivoirien

Des pertes de parts de marché pour les industriels
Une réduction du marché liée à la partition du pays, qui oblige les industries à s'appuyer ou à utiliser le marché sous-régional pour survivre
L'augmentation de la fraude, de la concurrence déloyale, la contrefaçon et le dumping, exercés par certaines industries étrangères subventionnées sur les marchés locaux, depuis la crise de 2002
La forte concurrence des produits étrangers, surtout asiatiques

Sur les marchés régionaux

L'augmentation des tracasseries policières et douanières
La hausse des coûts du transport
Les frais d'approche
Les coûts d'énergie
L'absence de l'Etat ivoirien dans la construction du marché commun de l'UEMOA et de la CEDEAO
La concurrence accrue des produits asiatiques

Sur les marchés internationaux

L'UGECI a relevé la nécessité pour nos entreprises de répondre à des exigences telles que la traçabilité des produits, la chaîne d'identification, l'interdiction du travail des enfants, le développement social des communautés.
A propos des Accords de Partenariat Economique, les problèmes identifiés sont l'échéance rapprochée pour le niveau de préparation actuelle des industries locales et le risque d'envahissement des produits européens.

La réalisation des investissements, le renforcement des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de la qualité des produits, font partie du plan d'action de l'UGECI, en vue de rendre les entreprises ivoiriennes plus compétitives. Pour la conquête des marchés de l'UEMOA, de la CEDEAO, du marché international et local, l'UGECI attend de l'administration qu'elle prenne des mesures de sauvegarde susceptibles d'assurer la liberté de circulation des marchandises, la protection des produits et la réduction des tracasseries policières.

Née au lendemain du déclenchement de la crise en 2002, l'Union des Grandes Entreprises industrielles de Côte d'Ivoire compte 19 grandes entreprises et groupes industriels, qui contribuent annuellement à l'essor de l'économie ivoirienne pour plus de :

850 milliards de FCFA de chiffre d'affaires,

170 milliards de FCFA de valeur ajoutée,

36 500 emplois,

66 milliards de FCFA d'impôts.



► (Séminaire sur la mise en œuvre et la gouvernance des Projets et Programme d'Investissements Publics Suite de la page 1)

Une analyse plus approfondie de la gestion et de la mise en œuvre des projets co-financés, établie par la DGE en collaboration avec la DGTCP et la DGP, a identifié les principales sources de lenteur au niveau du circuit de la dépense, du cadre institutionnel de mise en œuvre des projets et des capacités managériales au niveau des acteurs clés. C'est pourquoi M. Koffi Ahoutou a souhaité que cette rencontre définisse les bases d'une gestion post-conflit, répondant aux exigences de rigueur et d'efficacité. A l'issue des travaux, les recommandations ci-dessous ont été arrêtées :

PHASE I : Identification / Formulation

Elaborer et vulgariser un manuel de procédures en matière d'identification.
Créer un cadre de concertation au niveau sectoriel.

Définir des critères précis d'évaluation et de mesure d'impact des projets à prendre en compte de façon systématique, dès le stade de la formulation.

Définir pour chaque projet, des objectifs et des indicateurs clairs, qui intègrent l'établissement d'une situation de départ.



M. Koffi Ahoutou Emmanuel

PHASE II : Exécution et Gestion des Projets

Accroître la célérité dans l'exécution des projets, à travers la mise en place de procédures budgétaires adaptées.

Impartir des délais pour les différentes étapes du circuit des dépenses au titre des projets.

Développer un système de gestion spécifique aux projets compatible avec le SIGFIP.

Elaborer et mettre en œuvre, un manuel de procédures comptables, adapté à la gestion des projets.

Former les gestionnaires de projet à la maîtrise des nouvelles procédures.

PHASE III : Suivi / Evaluation, Pérennisation des Acquis

S'assurer auprès des bailleurs, du financement au-delà de 60 jours de grâce, des activités en cours, au moment de la suspension des décaissements pour éviter de mettre en péril les projets.

Prévoir en impliquant les populations cibles, des mécanismes de pérennisation des acquis, durant le cycle de vie du projet.



Lancement du SIGOA TOPS

L'APEX-CI et le NEPAD – Côte d'Ivoire ont officiellement lancé le 8 juin dernier le **Système International Informatisé de Gestion des Opportunités d'Affaires**, appelé SIGOA TOPS. Il s'agit d'une banque de données informatisées sur toutes les offres et demandes des entreprises de la CEDEAO.

Comme l'a souligné le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances lors de la cérémonie d'ouverture, il s'agit d'un outil opérationnel d'intégration des marchés, de promotion de l'initiative privée, de création de richesses et de croissance économique. Le réseau SIGOA TOPS Côte d'Ivoire fonctionne à partir d'un point focal situé au Centre Informatique de la CEDEAO à Lomé. Il s'appuie sur un réseau de correspondants nationaux, basés dans tous les pays de la CEDEAO. Tous les opérateurs économiques en activité intéressés par le commerce inter régional peuvent en tirer profit. Le réseau SIGOA TOPS Côte d'Ivoire est ouvert :

- aux administrations publiques pourvoyeuses d'information ;
- au secteur privé à travers les organisations professionnelles ;
- aux chambres consulaires.

CONTACTS : SIGOA – TOPS – Côte d'Ivoire

Système Informatisé de Gestion des Opportunités d'Affaires

APEX-CI / NEPAD Business Group-Côte d'Ivoire

Tél : 20 30 25 30 / 34 - Fax : 20 21 75 76

Courriels : assoumou@yahoo.fr - patricia@apexci.org

ECO Actualités est désormais disponible en ligne !
Rendez vous sur www.abidjan.net, rubrique business.





Cent quatre-vingt millions de Yuans RMB, soit près de 12 milliards de F CFA, c'est le montant de l'annulation d'une partie de la dette ivoirienne par la République Populaire de Chine. La signature de cet accord a eu lieu au cours de la visite d'amitié et de coopération, que le Ministre des Affaires Etrangères, SEM. Youssouf Bakayoko, a effectué du 9 au 14 mai en Chine. Cinq autres accords ont été signés à cette occasion, ils portent notamment sur :

- ▶ Un don d'un milliard 311 millions de FCFA
- ▶ Un prêt sans intérêts de 656 millions de FCFA
- ▶ La construction de deux écoles rurales et celle d'un hôpital
- ▶ Une assistance technique en matière d'entretien, d'équipements et de formation pour la Maison des députés de Yamoussoukro.

Les autorités ivoiriennes et chinoises ont, par ailleurs, paraphé un mémorandum pour la reconnaissance du statut d'économie de marché à la Chine.



ZHONGNANHAI, le siège du Gouvernement chinois



Pour une responsabilisation civique des entreprises ivoiriennes

Le GLOBAL COMPACT est une initiative des Nations Unies visant à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, afin que le monde des affaires puisse participer à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes posés par la mondialisation, en s'appuyant sur le pouvoir de l'action collective.

Le Bureau de cette organisation a identifié la plateforme APEX - CI / NEPAD Business Group comme point focal pour l'adhésion des entreprises ivoiriennes à cette initiative. L'obtention de cette franchise est une preuve concrète de l'attractivité potentielle de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire à faire valoir auprès des investisseurs internationaux.

Le Bureau du Global Compact se trouve au cœur du réseau des Nations Unies avec cinq autres organismes :

- le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;
- le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUe);
- l'Organisation Internationale du Travail (OIT);
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
- l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUdi);
- l'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC).

Ce réseau fait également appel à tous les partenaires sociaux concernés : les gouvernements, qui en ont défini les principes; les sociétés, dont les actions sont censées être influencées par le Global Compact; le monde du travail, dans lequel le processus de la production mondiale se réalise concrètement; les organisations de la société civile, représentant l'ensemble des parties prenantes. Enfin l'ONU, seul véritable forum politique mondial, sert d'organisateur et de catalyseur faisant autorité.

Les entreprises et sociétés membres du réseau dans le monde s'entrelient à travers divers liens web, notamment <http://www.unglobalcompact.org/ParticipantsAndStakeholders/business-associations.html>.

Le réseau des Nations Unies réunit à ce jour plus de 3700 entreprises à travers une centaine de pays. Pour adhérer au réseau GLOBAL COMPACT, les entreprises ivoiriennes peuvent s'adresser directement à l'APEX-CI.

Tél. : (225) 20 30 25 30

Fax : (225) 20 21 75 76

E-mail : mbengue@apexci.org

► (Cérémonie de clôture de l'Emprunt Obligataire TPCI 2007-2010 Suite de la page 1)

Le message de M. le Ministre a bien été entendu puisque l'opération TPCI 2007-2010, d'un montant initial de 30 milliards de FCFA, a donné un bilan satisfaisant. En effet, au terme de la période de souscription entamée le 16 avril et qui a pris fin dans tous les pays de l'UEMOA le 16 mai 2007, c'est un montant global de 51.719.820.000 (soit 5.171.982 titres) qui a été mobilisé, contre un montant indicatif de 30 milliards. Soit une sursouscription de plus de 21 milliards de FCFA. Concernant le paiement des intérêts et le remboursement du capital, le premier coupon sera versé la veille ouvrée du premier anniversaire de la date de jouissance. Les intérêts des obligations seront annulés et cesseront de courir, à compter du jour où la totalité du capital sera mise en remboursement par le Trésor Public Ivoirien. Le capital sera remboursé en totalité à l'issue des 3 années, soit en 2010.

A propos du régime fiscal, les revenus liés à ces titres sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire, et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts et du remboursement du principal.

Notons que la présente émission est régie par le droit fiscal ivoirien. Les tribunaux d'Abidjan seront seuls compétents pour statuer de tout litige, pouvant découler de son interprétation et de son application.

Réhabilitation des écoles françaises

Mission de l'AEFE en Côte d'Ivoire



Dans la perspective de la réouverture des écoles française en Côte d'Ivoire, une mission de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), a séjourné à Abidjan du 4 au 5 Juin dernier. Cette mission, essentiellement technique, était chargée de réaliser un état des lieux du Lycée Blaise Pascal, en recherchant les voies et moyens susceptibles de monter le projet pour une réouverture en 2008.

La délégation française, conduite par M. Pierre Favret, Chef de Service Immobilier à l'AEFE, et M. de Lesquen du SCAC, était accompagnée par M. Koffi Ahoutou Emmanuel, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le programme de réhabilitation des écoles françaises s'élève à 4 milliards 660 millions de F CFA. Sur ce montant, l'Etat ivoirien a donné son accord pour la mise en place d'un fonds de démarrage de 2 milliards F CFA. Pour les sommes complémentaires, une concertation est recherchée entre les partenaires dont la France, des institutionnels comme la BAD et des investisseurs privés.



M. de Lesquen du SCAC

Concernant Blaise Pascal, une visite des infrastructures du lycée a permis aux experts français d'évaluer l'ampleur des travaux, ainsi que leur délai de réalisation. Le coût global de la réhabilitation du Lycée français a ainsi été estimé à 1,7 milliards de FCFA. Les travaux de réhabilitation devraient durer un an, permettant une réouverture partielle de l'établissement en 2008, avec moins de 1000 élèves.

Un comité, composé des parties ivoirienne, française, des multilatéraux et de certaines entreprises de la place sera mis sur pied, pour le suivi et l'évaluation des travaux. Il aura également pour rôle de faire des propositions sur les besoins d'équipements, de financement et de fonctionnalités, pour une gestion pérenne de l'établissement.

Compte tenu de l'engouement des parents des « futurs élèves » (150 inscriptions ont déjà été enregistrées), la partie ivoirienne a souhaité la réalisation rapide du projet. C'est pourquoi l'Etat s'est engagé à financer cette reconstruction à hauteur de 2 milliards de FCFA. Le Directeur de Cabinet a précisé que les travaux avaient déjà été budgétisés pour l'exercice de l'année 2007, et que les équipements seront prévus au titre du budget 2008.

Toujours dans un souci de rapidité, des décisions concrètes ont été prises à l'issue de la mission :

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par les autorités ivoiriennes.

La maîtrise d'œuvre relève du BNETD qui assurera la coordination des études complémentaires avant fin juin 2007.

L'Etat doit prendre des dispositions pour arrêter le pillage sur le site.

Une convention sera établie entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Ambassade de France pour la réalisation des travaux.

L'Ambassade de France prendra les dispositions pour faire venir un proviseur qui suivra l'aspect équipement.

Un chronogramme est prévu pour la mise en œuvre du projet.



L'entrée du lycée Blaise Pascal avant sa fermeture en 2004

Investissons pour l'unité et pour la construction de notre économie

MONTANT DE L'OPERATION
30 MILLIARDS

TAUX D'INTERET
6% sur 3 ans

PROX DE L'OPERATION
10 000 F CFA

La quatrième édition du Marché des Assurances Banques et Etablissements Financiers (MABEF) s'est tenue les 24, 25 et 26 mai 2007 à l'hôtel Ivoire. Cette plateforme, qui réunit chaque année les institutions bancaires, les maisons d'assurances et de micro-finance vise les objectifs suivants :

- Promouvoir et vulgariser les produits, services, pratiques bancaires et assurances.
- Lutter efficacement contre la pauvreté des populations, grâce à la formation et à l'information sur les systèmes et assurances.
- Faire du marché des assurances, un événement majeur qui insufflera une nouvelle dynamique à la lutte pour le développement, tant au niveau sous-régional qu'international.

Présente à la cérémonie d'ouverture, le Directeur de Cabinet Adjoint Mme Vidjanagni Gbato Marie, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, a encouragé les initiateurs du MABEF. Elle a abordé la question de l'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique (APE) régionalisés, qui induira des transformations dans les économies des pays ACP et par ricochet, dans le secteur financier. C'est pourquoi selon elle, il est impératif pour les banques, les sociétés d'assurances et les établissements de faire preuve d'innovation et d'accroître leur part de marché au niveau local et international. Enfin, elle a exhorté les Etablissements Financiers à s'adapter au développement économique dans le strict respect des règles de bonne gouvernance.

Au moment où la Côte d'Ivoire, a-t-elle poursuivi, renoue progressivement avec la paix, gage d'une reprise certaine des activités économiques, le MABEF est porteur d'espoir, puisqu'il propose aux opérateurs économiques et à la population, de nouveaux produits à travers des mécanismes d'intervention et de fonctionnement variés.

Elle a précisé que l'accord de principe obtenu par le gouvernement ivoirien sur le traitement des arriérés du service de la dette due à la Banque Mondiale et la BAD, ouvre un nouveau contexte économique favorable au secteur financier, dont les acteurs doivent relever le défi des enjeux futurs.



Le Directeur de Cabinet Adjoint,
Mme Vidjanagni Gbato Marie

CICA - RE

25ème Assemblée Générale

La Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CICA, dénommée CICA-RE, a été créée en septembre 1981 par la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (CICA), institution dissoute puis remplacée en 1992 par la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurance (CIMA) avec les mêmes objectifs.

La CICA-RE a pour missions :

- de favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention des marchés d'assurance des pays membres ;
- de promouvoir le développement des activités d'assurance et de réassurance des pays membres.

Dotée d'un capital de 6 milliards de FCFA, elle a pour actionnaires les 12 Etats membres de la CICA : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo, 35 sociétés d'assurance de ces pays dont 15 sociétés ivoiriennes. L'Etat de Côte d'Ivoire détient 12,57% du capital social, et les privés ivoiriens (sociétés d'assurance) 13,28 %. Les actionnaires ivoiriens ont libéré la totalité des actions souscrites.

La 25ème Assemblée Générale Ordinaire de CICA-RE s'est tenue à Abidjan le 8 juin 2007. Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Charles Koffi Diby, était représenté à la cérémonie par son Directeur de Cabinet, M. Koffi Ahoutou Emmanuel.

ACTIVITES 2006

La CICA-RE a réalisé, au cours de l'exercice 2006, un chiffre d'affaires de 14.894 millions de FCFA, soit une progression de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les affaires réalisées en Côte d'Ivoire ont atteint 2 505 millions de francs CFA, soit 16,8 % du chiffre d'affaires total.

Le bénéfice net au bilan 2006 s'est élevé à environ 723 millions de francs CFA, contre 819 millions de FCFA en 2005.

La CICA-RE a distribué à ses actionnaires, au titre des exercices 2004 et 2005, 600 000 000 FCFA dont 86 789 612 FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire, représentant 14,46 % des dividendes versées aux actionnaires au titre de ces deux années.

DEFIS POUR 2007

Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil d'Administration de la CICA-RE, M. N'Goulakia Léon Paul, a relevé les difficultés liées à une concurrence très rude et à un marché international de la rétrocession de plus en plus exigeant, avec une raréfaction des capacités. Dans un environnement socio-économique sujet à soubresauts, la CICA-RE, a-t-il souligné, poursuit cependant les objectifs qu'elle s'est fixés, à savoir :

- La recherche de la rentabilité, grâce à une souscription diversifiée et de qualité.
- Le renforcement de l'assistance technique par une formation accrue du personnel.
- Le renforcement de sa présence sur les différents marchés où elle opère, et son positionnement sur les nouveaux marchés.

Le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances a, quant à lui, souligné la nécessité pour la CICA-RE de s'approprier les normes et standards internationaux, et de tendre vers un plus grand professionnalisme.

Dans cette perspective, la CICA-RE doit au-delà des performances financières, parachever les réformes institutionnelles engagées, en particulier l'augmentation de son capital. L'autre volet important demeure la poursuite du renforcement des capacités du personnel, gage de la qualité du service et de la compétitivité du secteur.

Agenda

■ **7 juin** : Mission en Côte d'Ivoire du groupe Al-Kharafi (Koweït)

■ **7 juin** : Mission en Côte d'Ivoire de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

■ **7-15 juin** : Mission à Paris du Ministre C. K. Diby
- Conseil d'Administration de la SN Air Ivoire
- Rencontre avec le Directeur de l'AFD

■ **21 juin** : Présentation de la Charte de lutte contre le VIH - SIDA du Ministère de l'Economie et des Finances

■ **6-7 juillet** : Assemblée Générale du Chapitre Ouest Africain du Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale



VERTU DU MOIS La Probité

La probité est l'observation des règles de la morale sociale et des devoirs qu'imposent la justice, l'intégrité et l'honnêteté.

L'agent doit être de bonne moralité et s'interdire tout comportement répréhensible notamment :

- Le détournement de deniers ou de biens publics,**
- La concussion et la corruption,**
- Le faux en écriture publique ou privé,**
- Le chantage sur les contribuables.**

ECO Actualités

Publication mensuelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Directeur de Publication : Charles Koffi Diby

Rédacteur en Chef : Koffi Ahoutou Emmanuel

Siège de la Rédaction : Immeuble SCIAM

17 BPV 670 Abidjan . CÔTE D'IVOIRE